

**Procès-verbal**  
**Assemblée Générale Constitutive**  
**Lundi 19 novembre 2018**

Le 19 novembre 2018 à 10 heures, les fondateurs de l'association dénommée « Les valeureux petits guerriers », se sont réunis au siège administratif, Résidence La Glycérine Bât C1 32 avenue Alfred Capus 13090 Aix-en-Provence en Assemblée Générale Constitutive, sur convocation de M. Fauchier Laurent.

Les membres fondateurs présents ont signé la feuille de présence en entrant en séance.

Etaient présents :

- *M. FAUCHIER Laurent, domicilié Résidence La Glycérine Bât C1, 32 avenue Alfred Capus, 13 090 Aix-en-Provence, président ;*
- *Mme NARDELLA Lucia, domiciliée Résidence de Frais-Vallon BâtO2 Appt 1454, 52 avenue de Frais Vallon, 13 013 Marseille, secrétaire ;*
- *Mme NARDELLA Isabelle, domiciliée Résidence La Glycérine Bât C1, 32 avenue Alfred Capus, 13 090 Aix-en-Provence, fonctionnaire, trésorier.*

L'assemblée constitutive procède à la désignation de son bureau.

M. Fauchier Laurent qui a convoqué l'Assemblée Générale est désigné comme Président de séance, Mme Nardella Isabelle est désignée comme secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Présentation du projet d'association et des statuts
- 2 – Adoption des statuts,
- 3 – Nomination des premiers membres du bureau
- 4 – Fixation des cotisations

**Il est passé à l'examen de l'ordre du jour**

Le Président de séance expose les motifs du projet de création de l'association et les principales caractéristiques des statuts.

Il donne la parole à tout membre de l'association désirant la prendre.

Après discussion et échanges de vues, et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

\* **Première résolution** : L'Assemblée Générale adopte le projet de statuts qui lui a été soumis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

\* **Deuxième résolution** : L'Assemblée Générale Constitutive adopte, dans son ensemble les statuts de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

\* **Troisième résolution** : L'Assemblée Générale nomme en qualité de premiers membres du bureau

- Président, M. FAUCHIER Laurent, de nationalité française, domicilié Résidence La Glycérine Bât C1, 32 avenue Alfred Capus, 13 090 Aix-en-Provence, sans profession ;

- Secrétaire, Mme NARDELLA Lucia, de nationalité française, domiciliée Résidence de Frais-Vallon BâtO2 Appt 1454, 52 avenue de Frais Vallon, 13 013 Marseille, fonctionnaire ;

- Trésorière, Mme NARDELLA Isabelle, de nationalité française, domiciliée Résidence La Glycérine Bât C1, 32 avenue Alfred Capus, 13 090 Aix-en-Provence, fonctionnaire.

Les membres déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées et affirment n'être frappés d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

\* **Quatrième résolution** : L'Assemblée Générale fixe, pour le premier exercice social, le montant des cotisations ainsi qu'il suit :

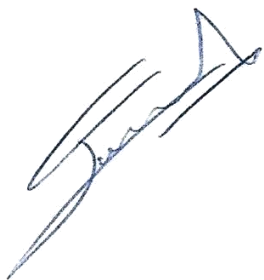
La cotisation annuelle est fixée à 10,00 € (dix euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée Générale ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

La feuille de présence et les statuts de l'association sont annexés au présent procès-verbal.



FAUCHIER Laurent  
Président de séance

A Aix-en-Provence, le 19 novembre 2018.



NARDELLA Isabelle  
Secrétaire de séance